



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 13.04.2018</p> <p>Date d'affichage 17.04.2018</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 23</p> <p>votants : 34</p> <p><u>OBJET</u></p> <p>08 – Présentation du rapport d'activités 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><u>Présents</u> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.</p> <p><u>Absents représentés</u> Mme G. RACKELBOOM par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme F. SAVY par M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY par M. Y. LERAY – Mme D. REDSTONE par M. P. SEDARD – M. BAFFIE par M. F. BOURDEAU – Mme N. GILLES par M. J. HOARAU – M. D. VIGNEULLE par M. C. GHIS – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme KD. MAKOUTA par Mme M. LAFFORGUE.</p> <p><u>Absent</u> M. M. HAMDANI.</p> <p>Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2143-3,</p> <p>VU l'arrêté n°2014/493-A portant constitution de la Commission Communale pour l'Accessibilité,</p> <p>VU le rapport d'activités 2017 de cette Commission,</p> <p>VU l'avis des Commissions Municipales,</p> <p>CONSIDERANT que la Commission Communale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,</p>
--	--

CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 24 avril 2018

**Le Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.

Envoyé en préfecture le 27/04/2018

Reçu en préfecture le 27/04/2018

Affiché le 27/04/2018



ID : 077-217701226-20180423-DEL_23AVR__8-DE